

moderne doivent avoir une portée d'au moins 2,000 verges. Cette ferme n'a pourtant dans sa plus grande étendue que 1,133 verges. De plus, elle ne peut pas être utilisée pour une école militaire, parce que, d'après des officiers de la milice de Montréal, elle est éloignée de 13 milles du centre de la ville. Je voudrais savoir, et c'est l'objet de ma motion, pourquoi le département de la Milice et de la Défense s'est éloigné si radicalement du programme accepté par le Parlement en 1911, quand il a voté la construction de ces casernes sur l'emplacement de Longueuil, en face de Montréal, emplacement qui appartenait déjà au Gouvernement et qui aurait épargné cette dépense. Je voudrais savoir aussi qui a donné les instructions? Ont-elles été données par mon honorable ami le ministre de la Milice et de la Défense, par les employés de la Milice ou par les officiers de Montréal?

M. HUGHES: Si l'honorable député veut dire de quelles instructions il parle, je me ferai un plaisir de lui répondre.

M. LEMIEUX: Je désire savoir qui a ordonné le changement de Longueuil à Dorval et à qui les instructions ont été données. Je voudrais savoir aussi à quelle date elles ont été données, et si le changement a été conseillé par le département ou par le ministre, si les officiers du district militaire de Montréal ont fait un rapport par écrit et si ce rapport a été étudié par l'honorable ministre ou par les officiers spéciaux de son département. Je désire aussi savoir ce que le Gouvernement entend faire avec la propriété de Longueuil et si le terrain acheté le 24 janvier 1912, traversé par une route publique et quatre voies ferrées, doit être converti en champ de tir ou servir d'emplacement à une école militaire.

Je désire savoir si des bâtiments sont construits sur ce terrain ou si des plans ont été préparés à cet effet. L'honorable ministre me permettra de lui faire savoir que tout le monde à Montréal lui dira que le prix payé pour cette propriété—\$180,000—est considéré comme scandaleux. Je ne prétends pas dire que le ministre est personnellement responsable de cette opération, mais il doit nécessairement en porter la responsabilité officielle. Les terrains adjacents aux deux propriétés achetées par son département à Lachine, peuvent être achetés aujourd'hui, et pouvaient être achetés à cette époque pour \$600 l'acre et même moins. On trouve étonnant qu'un homme

qui a payé \$20,000 pour un terrain et \$36,000 pour un autre, puisse revendre ces deux propriétés au département, seize jours plus tard, sans mentionner au bureau d'enregistrement le prix payé pour la deuxième propriété et réaliser un bénéfice d'environ \$100,000. J'espère que l'honorable ministre donnera à la Chambre, sous le plus bref délai possible, les renseignements qui je lui demande par le présente motion.

L'hon. M. HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): Je félicite l'honorable député de son éloquente harangue laquelle il ne manque que d'être appuyée sur des faits. Il a commencé par déclarer que, pour le moment, il s'abstient de porter aucune accusation et se borne à demander une enquête complète, ce à quoi je consens très volontiers. Il prétend que des casernes sont nécessaires à Montréal et cependant il voudrait qu'elles soient construites à Saint-Lambert, à 2 milles de Montréal en ligne droite. Son intention est sans doute d'y transporter les militaires de Montréal en aéroplane. La distance entre le bureau de poste de Montréal et l'endroit qu'il propose, sur la rive sud, est presque aussi grande que la distance entre le bureau de poste de Montréal et le terrain que j'ai acheté à Dorval, sans compter que le trajet est beaucoup plus difficile. Quatre voies ferrées et une route publique traversent le polygone de Dorval et, ce que l'honorable député n'a pas dit, un magnifique boulevard reliera bientôt cette propriété à Montréal. Très prochainement, le tramway électrique se rendra jusque-là et ce sera l'endroit le plus accessible, dans les environs de la métropole.

Mon honorable ami dit que sir Frederick Borden avait décidé de construire l'école militaire sur la rive sud du Saint-Laurent, après avoir fait don à Montréal de certain terrain qui nous avait été concédé par le gouvernement britannique en 1867. Il nous a déclaré aussi, chose qui ne me surprend pas, que sir Frederick Borden avait été incapable de trouver un emplacement convenable, à proximité de la ville, sans avoir à payer \$400,000 et peut-être un million. Cependant, j'ai réussi à obtenir, pour \$180,000, un terrain à quelques milles de la ville et plus avantageusement situé que tous ceux que mon prédécesseur avait en vue.

Quand sir Frederick Borden fit connaître son intention d'établir une école militaire sur la rive sud du Saint-Laurent, je lui fis observer que les officiers, non seulement de